



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 13 septembre 2021, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Diane Imonti et Anne-Marie Meyran, et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La secrétaire-trésorière adjointe Sophie Gauthier, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Marc-André Bergeron sont aussi présents.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

## **Séance ordinaire du 13 septembre 2021**

### **Ordre du jour**

#### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2021
- 1.4 Présentation des comptes du mois d'août 2021 - Municipalité
- 1.5 Présentation des comptes du mois d'août 2021 - Pourvoirie et camping
- 1.6 Renouvellement de l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement du Centre sportif Ben-Leduc reconnu comme équipement supralocal
- 1.7 **Avis de motion** – Règlement numéro **R-302** règlement relatif aux animaux domestiques

#### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026
- 2.2 Soumission pour installation d'arrêt neige sur le toit de la caserne

#### **3. TRANSPORTS- VOIRIE**

- 3.1 Démission chauffeur-opérateur # 37

4. **HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 4.1 Déclaration de tonnage pour l'élimination de matières résiduelles 2021
5. **SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**
6. **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
  - 6.1 Appel de candidatures pour le poste d'inspecteur en bâtiment
7. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 7.1 Période d'essai pour le poste de chargée de projets loisirs et culture
8. **VARIA**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

.....

- 1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2021-09-173** Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h05.

**ADOPTÉE**

**2021-09-174** 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2021-09-175** 1.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 24 août 2021 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

2021-09-176

**1.4 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2021 – MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'août 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :  
**169 777.13 \$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :  
**28 312.93 \$.**

**ADOPTÉE**

2021-09-177

**1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2021 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'août 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :  
**5 280.56 \$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :  
**5 001.92 \$.**

**ADOPTÉE**

2021-09-178

**1.6 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC RECONNU COMME ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL**

**CONSIDÉRANT** l'entente signée entre les parties en 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente venait à échéance le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'il** est requis de reconduire l'entente jusqu'au 31 décembre 2022 suivant les mêmes termes;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties reconnaissent pour la durée de ce renouvellement le caractère supralocal du centre sportif Ben-Leduc;

**EN CONSÉQUENCE**, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent renouvellement a pour objet de poursuivre, selon les mêmes termes, l'entente signée entre les parties en 2015.

**ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTAGE DU FINANCEMENT**

Les modalités de partage du financement demeurent les mêmes que celles établies dans l'entente de 2015.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

Pour les états financiers de l'année 2020, la municipalité de Ferme-Neuve a déjà facturé en date du 30 avril 2021, le premier versement (50% des coûts d'opération) et cette facture est payable sans intérêts au plus tard le 30 septembre 2021. Pour le deuxième versement, la municipalité de Ferme-Neuve acheminera une nouvelle facture le 30 août 2021 et les sommes dues seront payables en un seul versement dans les 30 jours de l'envoi de la facture. Pour les états financiers de l'année 2021, les modalités de paiement de l'entente s'appliqueront.

### **ARTICLE 4: DURÉE**

L'entente intermunicipale signée par les parties en 2015, incluant l'annexe signée en 2017, est ainsi renouvelée et expire le 31 décembre 2022. Advenant un non-renouvellement au 31 décembre 2022, l'entente se poursuit en 2023 selon le mode de répartition prévu dans l'entente.

### **ARTICLE 5 : SIGNATURE**

En place et lieu de signature, chacune des municipalités fera parvenir une résolution d'ici le 15 septembre 2021. Celles-ci seront jointes à l'entente pour en faire partie intégrante.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité d'accepter les conditions énoncées précédemment dans le cadre de l'entente des activités de diffusion et de l'équipement supralocal.

### **ADOPTÉE**

2021-09-179

#### **1.7 AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT NUMÉRO R-302 RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro **R-302** relatif aux animaux domestiques.

#### **DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro **R-302** aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

### **ADOPTÉE**

2021-09-180

#### **2.1. ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2021-2026**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de

sécurité incendie révisé 2021- 2026 (le « Schéma révisé 2021-2026 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

**EN CONSÉQUENCE** Il est résolu d'adopter le projet de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité de transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

2021-09-181

**2.1 SOUSSION POUR INSTALLATION D'ARRÊT NEIGE SUR LE TOIT DE LA CASERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la toiture de la caserne est en tôle et ne contient pas d'arrêt neige;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite prévenir les accidents qui peuvent survenir lors des chutes de neige en saison hivernale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Toiture de la Lièvre pour l'installation d'arrêt neige et réparation de la tôle endommagée sur le toit de la caserne au montant de 5 500\$ taxes en sues.

**ADOPTÉE**

7540

2021-09-182

**3.1 DÉMISSION CHAUFFEUR-OPÉRATEUR # 37**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'entériner la démission de l'employé #37 de la municipalité de Kiamika, remise par courriel le 7 septembre 2021.

**ADOPTÉE**

2021-09-183

**4.1 DÉCLARATION DE TONNAGE POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la déclaration des tonnages - Redistribution 2021, des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

TONNAGE RÉSIDENTIEL POUR LA REDISTRIBUTION :

- LET de la RID de la Lièvre 239.75 t
- Total des matières déclarées 239.75 t
- Élimination par personne 301.57 kg/hab.

TONNAGE ICI POUR LA REDISTRIBUTION :

- Total des matières ICI 37.06 t
- Élimination par personne 46.62 kg/hab.

**ADOPTÉE**

2021-09-184

**6.1 APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins pour une ressource en urbanisme sont essentiels dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme était assuré par une ressource partagée entre deux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de la municipalité requièrent une personne à temps plein pour accomplir les tâches du service d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions salariales et avantages sociaux offerts à l'extérieur sont supérieurs à ceux présentement en vigueur à la municipalité de Kiamika;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer un appel de candidature pour le poste du service de l'urbanisme.

Il est de plus résolu d'augmenter le salaire du poste d'inspecteur en bâtiment (responsable du service d'urbanisme) à 28\$/heure et de faire passer le nombre de semaines de vacances annuelles à trois (3). L'assurance collective et la participation au régime de retraite restent inchangées.

**ADOPTÉE**

2021-09-185

**7.1 PÉRIODE D'ESSAIE POUR LE POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS ET CULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche par la résolution no. 2020-11-231 de Madame France Desjardins au poste de chargée de projets et culture pour la Municipalité de Kiamika;

**CONSIDÉRANT** la date d'embauche du 16 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la période d'essai de 800 heures à partir de la date d'embauche ;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation du rendement effectuée par le directeur général, Monsieur Marc-André Bergeron ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Meyran, et résolu à l'unanimité des membres présents que Madame France Desjardins soit embauchée au poste permanent de chargée de projets et culture pour la Municipalité de Kiamika selon les dispositions contenues dans la convention collective de travail en vigueur au moment de l'embauche.

**ADOPTÉE**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-09-186

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h15.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michel Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sophie Gauthier  
Secrétaire-trésorière adjointe

*Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

\_\_\_\_\_  
Michel Dion, maire